

Inclusion : la qualité avant tout

L'inclusion des élèves porteurs de handicap dans les classes ordinaires est un objectif louable mais il ne doit pas devenir un absolu. Au SNE, nous pensons qu'un enseignant ne doit pas devenir un soignant. L'inclusion ne doit pas non plus l'emporter sur le devenir de toute une classe. **Voilà pourquoi, notre syndicat défend une inclusion réfléchie et conditionnée à l'existence des moyens permettant sa réussite, pour l'élève inclus, pour sa classe, pour son enseignant et pour son éventuel AESH.** Des structures adaptées doivent être multipliées ou créées afin de pouvoir accueillir chaque enfant comme il se doit.

L'école ne doit prendre en charge que des élèves

Si tous les enfants ont la capacité d'apprendre et de progresser, tous ne peuvent pas pour autant endosser le rôle d'élève. Il est essentiel de reconnaître cette réalité : certains enfants, de manière temporaire ou définitive, n'ont pas leur place à l'école. **Une école devrait donc pouvoir refuser l'accueil d'un enfant si son aide humaine individualisée n'est pas disponible et que l'équipe pédagogique juge la situation ingérable sans ce soutien.**

Protection des personnels

Les cas de violences verbales et physiques perpétrées sur les adultes par des enfants se multiplient et demeurent trop souvent sans conséquences concrètes. Rester sans réagir face à ces exactions constitue une aberration en termes de conditions de travail des adultes et un non-sens pédagogique pour l'enfant agresseur et pour les autres élèves. **Le SNE milite donc pour une possibilité de suspension des élèves violents à l'égard des adultes, comme cela existe dans le cadre de la lutte contre le harcèlement.**

Écart entre 1^{er} et 2nd degré

Le SNE affirme la nécessité de créer un régime indemnitaire complet pour le 1^{er} degré, à l'image de ce qui existe dans le 2nd degré (prime de professeur principal, prime de vie scolaire pour prendre en compte les 10 minutes d'accueil et les surveillances de récréations, reconnaissance des heures supplémentaires effectuées et alignement de leur niveau sur celui du 2nd degré...)

Rémunération

Les débuts de carrière ont été fortement revalorisés. Mais, ce faisant, un plateau de 10 ans pendant lesquels la rémunération n'augmente presque plus a été créé. La progressivité redevient de mise en fin de carrière, mais avec l'allongement de celles-ci, la grille de la classe exceptionnelle va bientôt s'avérer trop courte. **Le SNE défend une progressivité de la rémunération sur toute la carrière et la création d'échelons de plus dans la classe exceptionnelle.**

Direction

Il est aujourd'hui un métier qui existe de fait dans les écoles, sans être reconnu pour autant. Le directeur d'école est la pierre angulaire de chaque école, le rouage sans lequel tout se grippe. Le directeur d'école demeure pourtant dans une situation intenable, celle d'un décideur presque sans pouvoir ni moyen. Les conséquences opérationnelles de la loi Rilhac n'ont pas été tirées.

**Aux élections professionnelles du 3 au 10 décembre 2026
JE VOTE ET JE FAIS VOTER SNE**





nos revendications
PROFESSEURS DES ÉCOLES

Prendre en compte
l'intérêt de tous,
pour une
**inclusion
qualitative**

**Développer
les structures
spécialisées**
pour les élèves ne
pouvant pas être
inclus

**Permettre la
suspension d'un
élève**
en cas de violences,
y compris contre
un adulte

**Redéfinir
l'Education
prioritaire**

**Supprimer
l'écart de
rémunération
avec les
professeurs
certifiés**

**Améliorer la
rémunération
sur toute la
carrière**

Créer une
**indemnité
de vie scolaire**
pour le 1^{er} degré

Aligner la part
variable de l'**ISAE**
sur la part variable
de l'**ISOE**

**Pouvoir
réaliser des heures
supplémentaires**
dans le 1^{er} degré,
**payées comme
dans le 2nd degré**

**Plafonner
le nombre
d'élèves
à 22 par classe**

**Instaurer
une véritable
médecine
du travail**

**Reconnaître
l'autorité
du directeur et
du conseil de
maîtres**

**Améliorer la
mobilité
géographique et
professionnelle**
des enseignants
du 1^{er} degré

**Instaurer
un temps
partiel de droit
à partir de 55 ans et
faciliter l'accès
à la retraite
progressive**

**Aménager les
fins de carrière :**
formation, tutorat ...

**Choisir sa
formation**
et non la subir

Aux élections professionnelles 3 au 10 décembre 2026

JE VOTE ET JE FAIS VOTER SNE





Syndicat National des Écoles

Le syndicat du 1^{er} degré

PAGE
SPÉCIALE
ELECTIONS

— nos revendications —

INCLUSION

**L'INCLUSION
À TOUT PRIX
C'EST
NON !**

- Le SNE s'oppose au placement des enfants « sans solution » dans les classes ordinaires
- Notre syndicat milite pour l'attention et les soins nécessaires pour chaque enfant en situation de handicap
- Le SNE refuse de tolérer la violence des enfants contre les personnels
- Notre syndicat exige le calme, la sérénité et la sécurité pour tous les élèves et les personnels.
- Notre syndicat revendique des moyens à la hauteur de l'ambition humaniste de l'école inclusive
- Le SNE défend le fait qu'enseignants et AESH ne sont pas des soignants

**LE SNE DEMANDE
DES MOYENS À LA HAUTEUR
DU DÉFI DE L'ÉCOLE INCLUSIVE**

**L'INCLUSION
DE QUALITÉ
C'EST
OUI !**

- **Un pôle de remplacement AESH et du temps d'AESH** en cas d'urgence ou de notification en cours d'année
- **Un statut** de fonctionnaire, **une formation** pertinente et **une rémunération digne pour les AESH**
- **Une formation des PE à la gestion pédagogique des handicaps** sans que les PE ne deviennent des enseignants spécialisés
- **Plus de places en établissements spécialisés** (IME, ITEP, IEM ...) et en hôpital de jour

UN CHANGEMENT DE PHILOSOPHIE , POUR LE SNE IL FAUT :

- Reconnaître que chaque enfant a la capacité d'apprendre et de progresser, mais que **tous ne peuvent pas toujours devenir élèves**
- Admettre que **certains enfants n'ont pas leur place à l'école de façon temporaire, continue voire définitive**
- Donner la possibilité aux écoles de ne pas accueillir un élève si son AESH individualisé n'est pas présent et que l'équipe pédagogique estime que la situation est ingérable sans cette aide

**Aux élections professionnelles 3 au 10 décembre 2026
JE VOTE ET JE FAIS VOTER SNE**





— nos revendications — DIRECTION D'ÉCOLE

L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Selon le nombre de classes ou le nombre d'élèves, la situation la plus favorable doit être retenue pour déterminer la quotité de décharge à attribuer pour la direction.

Régime des décharges : Proposition du SNE

1 classe	2 à 3 classes	4 à 5 classes
22 élèves et -	de 23 à 66 élèves	de 67 à 110 élèves
18 jours	0.25	0.25

6 à 8 classes	9 à 11 classes	12 classes et +
de 111 à 176 élèves	de 177 à 242 élèves	243 élèves et +
0.50	1	1.25

En complément de ces dispositions, le SNE milite pour **une décharge supplémentaire de 25% allouée pour tout dispositif spécial** (ULIS, UPE2A, UEMA...).

Pour ce qui est de l'aide administrative aux directeurs, le **SNE milite pour la création d'un corps spécifique** à l'instar de ce qui a été réalisé pour les ATSEM.

L'AUTORITÉ DES DIRECTEURS D'ÉCOLE

RECONNAÎTRE SIMPLIFIER CLARIFIER

- Il est fondamental que les directeurs d'école soient issus du corps des professeurs des écoles
- **NON** à un corps de personnel de direction du 1^{er} degré et **NON** à un statut hiérarchique
- Notre syndicat est favorable à une simplification administrative réelle (absentéisme, élections, conventions ...)
- Nous militons pour une harmonisation des pratiques sur le territoire national
- Nous revendiquons une plus grande autonomie des établissements et des équipes pédagogiques
- Une prise en compte de toutes les années de direction dans la retraite, y compris lorsque l'on n'est plus directeur au jour du départ à la retraite
- Une bonification par année de fonction lors des opérations de mouvement
- Les directeurs par intérim et ceux faisant fonction doivent bénéficier des mêmes conditions d'avancement et de retraite que les titulaires

VALORISER LES CARRIÈRES

- Une ISS revalorisée et commune (314.22 €) à tous les directeurs d'école
- Une BI de 20 à 80 points, suivant la taille de l'école
- L'octroi de points supplémentaires par année de fonction pour tout changement de grade (HC ou Classe Exceptionnelle)

**Aux élections professionnelles 3 au 10 décembre 2026
JE VOTE ET JE FAIS VOTER SNE**

